

DELIBERATION N° 89/04-10 - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.R.T.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Conseil d'Administration l'Association des Abonnés au Réseau de Téléinformation de LUDRES compte quinze membres dont quatre font partie du Conseil Municipal depuis le renouvellement de Mars 1989.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 abstentions :*

désigne Mme ROLLIN, MM. REMY, ORIOL et BURTEZ comme délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'A.R.T.